



Droit de garde d'enfant en vue d'une séparation

Par **alien**, le 17/01/2009 à 08:43

voilà je vis en concubinage depuis deux ans avec ma compagne nous avons eu une petite fille qui a aujourd'hui 10 mois et sommes en passe de nous séparer nous sommes ni mariés ni pacés quel sont les démarches à effectuer pour cette séparation quel sont mes droits en tant que père quel sont mes droits pour la garde de ma petite fille que j'ai reconnue par avance merci

Par **Marion2**, le 17/01/2009 à 10:41

Bonjour,

Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il déterminera le montant de la pension alimentaire, ainsi que le droit de visite et d'hébergement.

Si votre amie et vous-même vous êtes mis d'accord pour la pension et le droit de visite et d'hébergement, le JAF ne fera que ratifier ce que vous avez décidé.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon week-end.